

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 08 décembre 2022

n° 205-22 C

Objet : *RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé des prescriptions des branchements aux réseaux humides à la direction des eaux et de l'assainissement*

- date de convocation le 02 décembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysses	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Sophie Bourgade à Aurélie Le Meur - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Florence Bourgeois - de Jean-Benoît Cerino à Raphaële Mouric - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Jimmy Bâabâa - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Michel Dyen - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Micheline Myard-Dalmais à Daniel Bouchet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 08 décembre 2022

délibération n° 205-22 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé des prescriptions des branchements aux réseaux humides à la direction des eaux et de l'assainissement**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de chargé des prescriptions des branchements aux réseaux humides à la direction des eaux et de l'assainissement est à pourvoir.

Ce poste est chargé de :

- rédiger les avis techniques sur les demandes d'autorisations d'urbanisme sur les volets alimentation en eau potable (AEP), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP),
- émettre des prescriptions techniques sur le terrain en vue des raccordements aux réseaux humides des constructions,
- suivre la réalisation d'opérations immobilières en vue de délivrer des certificats de conformité aux constructeurs,
- conseiller les maîtres d'ouvrage et particuliers dans leurs projets d'urbanisme.

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de chargé des prescriptions des branchements aux réseaux humides à la direction des eaux et de l'assainissement est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie B – cadre d'emplois des techniciens.

Missions confiées à l'agent :

- Instruire les dossiers de demandes d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, divisions parcellaires, etc...) sur les volets eau potable, assainissement, eaux pluviales.
- Renseigner les usagers sur les procédures techniques et administratives dans le respect des règlements eau potable, assainissement et des cahiers de prescriptions.
- Assurer le suivi opérationnel des branchements et des dispositifs de gestion des eaux pluviales auprès des pétitionnaires, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage.
- Fournir des recommandations et des prescriptions techniques aux pétitionnaires.
- Participer et organiser au besoin des investigations supplémentaires : traçage de conduites, inspection caméra, contrôle teinte...
- Consulter et prendre en compte les recommandations des autres services et des exigences complémentaires sur les rejets non domestiques, l'assainissement non collectif et les périmètres de protection des ressources en eau.
- Préconiser les installations de comptage de chantier pour les opérations immobilières.
- Surveiller l'application des cahiers des charges lors des chantiers d'opérations immobilières.
- Contrôler la conformité des raccordements aux réseaux humides et des dispositifs intérieurs de comptage dans les bâtiments collectifs.
- Rédiger les certificats de conformité et les déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour les communes.
- Préparer et transmettre les éléments de facturation au service concerné.

Rémunération de l'emploi :

GRAND CHAMBERY

Conseil communautaire du 08 décembre 2022 - Délibération n° 205-22 C - page 2/3

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- formation de niveau Bac +2 dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ou de l'environnement, ou génie civil, ou bâtiment,
- expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans un domaine de compétences similaires, ou au sein d'un bureau d'études maîtrisant les techniques de conception des réseaux humides,
- connaissances obligatoires dans les domaines suivants : hydraulique, réseaux d'eau potable et d'assainissement, travaux publics, voiries réseaux divers, environnement, les règlements d'eau et d'assainissement, schéma directeur de gestion des eaux pluviales,
- connaissance des codes de l'environnement et de l'urbanisme ; notions concernant le code de la construction,
- savoir lire des plans, et plus particulièrement concernant des réseaux divers, constructions, bâtiments,
- maîtrise impérative des outils bureautiques,
- maîtrise des logiciels de SIG et de gestion de suivi technique des demandes des usagers,
- qualités relationnelles, sens du contact et du service public, diplomatie,
- pédagogie vis-à-vis des différents usagers et professionnels de la construction,
- autonomie et esprit d'équipe,
- aisance rédactionnelle, esprit de synthèse,
- respect des délais, sens des priorités.

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **205-22 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé des prescriptions des branchements aux réseaux humides à la direction des eaux et de l'assainissement

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 16 décembre 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221216-lmc1H28616H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28616H1

Date de transmission en Préfecture : 16 décembre 2022

Date de réception en Préfecture : 16 décembre 2022

Publication sur le site internet: vendredi 16 décembre 2022